



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-003-2023-08

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France /**

IDF-2023-08-01-00002 - arrêté portant subdélégation de la signature **??** du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages) Page 3

IDF-2023-08-01-00001 - Décision DI IDF 2023-3 du 1er août 2023 portant délégation de signature (292 pages) Page 9

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire**

IDF-2023-08-01-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (5 pages) Page 302

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politique du travail**

IDF-2023-07-31-00007 - Décision n° 2023-094 du 31 juillet 2023 portant délégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (3 pages) Page 308

## **Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris /**

IDF-2023-08-01-00004 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris **??** (2 pages) Page 312

IDF-2023-08-01-00003 - Décision de délégation de signature prise en application de l'arrêté directeur du 24 avril 2023 **??** portant organisation des services de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance **??** publique-Hôpitaux de Paris (5 pages) Page 315

Direction interrégionale des douanes  
d'Ile-de-France

IDF-2023-08-01-00002

arrêté portant subdélégation de la signature  
du directeur interrégional des douanes  
d'Île-de-France en matière d'ordonnancement  
secondaire

**ARRÊTÉ**  
**portant subdélégation de la signature**  
**du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France**  
**en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finance
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

- VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 portant nomination de Monsieur Gil LORENZO, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gil LORENZO, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Pierre BOUILLON, directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle pilotage, performance et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Lara DELEPINE, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, cheffe du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

## Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, inspecteur mécanicien interrégional de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Thierry GOZE inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chef par intérim du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Sandrine GUALANDI, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Morvan BUREL, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, chef de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Guilhem VALAX, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, cheffe de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Stéphanie BRAVARD-COYRAS, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Valérie AH-SOUNE, inspectrice régionale de 2<sup>ème</sup> classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Phillipe MERAND, inspecteur chef du département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Ghislaine BENONY, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame MERIAUX Marilyne, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

### **Article 3**

Dans le cadre de la mise en place d'une évolution Chorus qui permet aux services prescripteurs de certifier le service fait, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Christine QUERET, contrôleur principal au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Mme Véronique RIGAUT, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France.

### **Article 4**

Pour les subventions sécurité tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, les agents repris à l'article 1<sup>er</sup> dudit arrêté.

Reçoivent également subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO sans limitation de montant Madame Laure PENARIER.

Monsieur Thierry GOZE, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chef par interim du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger et Monsieur Guilhem VALAX inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, dans la limite de 10 000 euros.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et à Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la

direction interrégionale d'Île-de-France à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF 2022-05-02-00011 du 2 mai 2021.

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à Monsieur Jean- Marc BORTOLUSSI, administrateur supérieur directeur régional des douanes de Paris, à Monsieur Joseph VENZAL, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Ouest, à Monsieur Nicolas MONNIER, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Est pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

### **Article 8**

L'arrêté n° IDF-2023-07-01-000011 (RAA) publié le 1<sup>er</sup> juillet 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

### **Article 9**

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> août 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes  
d'Île-de-France

Signé

Gil LORENZO



Direction interrégionale des douanes  
d'Ile-de-France

IDF-2023-08-01-00001

Décision DI IDF 2023-3 du 1er août 2023 portant  
délégation de signature

**DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL  
DES DOUANES D'ÎLE-DE-FRANCE**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Décision DI IDF n° 2023-03**

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission <sup>du 24 novembre 2015 ;</sup>

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II, III et IV ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministres chargés des finances, de l'économie et de l'industrie), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 modifié portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabac et modifiant l'article 281 de l'annexe II au code général des impôts ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022 ;

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des services de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – La présente décision et son annexe seront publiées au RAA (Recueil des actes administratifs)..

**Article 3** – La présente décision annule et remplace la précédente décision 2023-2 du 15 février 2023 dé (numéro de RAA: IDF-2023-02-15-00004).

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> août 2023

L'administrateur général des douanes,  
directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France

signée

Gil LORENZO



## ANNEXE I

À LA DÉCISION DU 21 SEPTEMBRE 2022 FIXANT LES CONDITIONS DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DIRECTEURS INTERRÉGIONAUX DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS, DES DIRECTEURS RÉGIONAUX DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS ET DES CHEFS DE SERVICE À COMPÉTENCE NATIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS MENTIONNÉE À L'ARTICLE 11 DU DÉCRET N° 97-1195 DU 24 DÉCEMBRE 1997 MODIFIÉ PRIS POUR L'APPLICATION DU SECOND ALINÉA DE L'ARTICLE 2 DU DÉCRET N° 97-34 DU 15 JANVIER 1997 RELATIF À LA DÉCONCENTRATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES (MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS), D'UNE PART, ET À L'ARTICLE 410 DE L'ANNEXE II AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, D'AUTRE PART LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ÎLE DE FRANCE REPRÉSENTÉE PAR SON DIRECTEUR INTERRÉGIONAL GIL LORENZO

Bureau Réseau 2

<b>REF*BASE</b>	<b>LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Ile-de-France</b>	<b>GRADES et FONCTIONS</b>
<b>5-II-</b>	Article	Autorisation de circula-	GOURDON Olivier DSD1, chef	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS/</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Ile-de-France	GRADES et FONCTIONS
1°  1	76-2 du code des douanes es (CD)	tion des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	<p>du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Ile-de-France	GRADES et FONCTIONS
			Île-de-France.	

**BUREAU FIN3**

<p><b>5-II-15°</b> <b>2</b></p>	<p><b>Ar-ticle 114 § 1 bis et ar-ticle 120 § 3 du code des douanes</b></p>	<p>Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/A/B</b></p>
-------------------------------------	--	--	--	------------------------------------



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
5-II-19°  3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.		
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A/B</b>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/A/B</b>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
5-I-114°  6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du	Fixation du montant de la garantie	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A/B</b>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
	règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447		<p>gionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
5-I-118°  10	Article 112 du code des douanes	Octroi de facilités de paiement	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/CU A/B</b>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
	de l'Union		<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
5-I-119°  11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/A/B</b>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.		
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/CU A/B</b>	



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/A/B</b>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
10-58°  14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale</p>	DR/ADJ/CP/ SG A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>gionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		

<p><b>1-1° 15</b></p>	<p>Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée</p>	<p>Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>
---------------------------	--	---	--

<p style="text-align: center;"><b>6-5°</b></p> <p style="text-align: center;"><b>17</b></p>	<p>Article 1788 A du code général des impôts (CGI )</p>	<p>Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>
---	---	--	--

<p><b>10-3° 18</b></p>	<p>Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004</p>	<p>Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Ile-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG</b></p>
<p><b>1- 2° 16</b></p>	<p>Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration</p>	<p>Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par in-</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG</b></p>

<p><b>10-3° 18</b></p>	<p>Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004</p>	<p>Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Ile-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG</b></p>
	<p>Article 1788 A du code général des impôts (CGI )</p>	<p>Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B</b></p>

GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations

<p><b>10-3°</b> <b>18</b></p>	<p>Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004</p>	<p>Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Ile-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG</b></p>
	<p>Article R* 247-5 C du LPF</p>	<p>Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS/CISD A/B</b></p>



<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADES et FONCTIONS</b>
<b>19</b>	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LE- GALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
			d' Île-de-France.  Llauze Philippe. IP1. Chef du centre de saisie des donnés.	

<p><b>5-I-110°</b></p> <p><b>20</b></p>	<p>Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446</p>	<p>Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>
---	---	---	--

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-50°  21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS (2)</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-51°  22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-52°  23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-53°  24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-1-54°  25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-55°  26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-56°  27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS (3)</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-57°  28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>;GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-58°  29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-59°  30	Articles 174, 175 et 198 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-61°  31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-61° <b>bis</b>  32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature diffé- rente de celles déclarées pour l'exportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-62°  33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sor- tie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-63°  34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-64°  35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-65°  36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-66°  37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-67°  38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-67° <b>bis</b>  <b>39</b>	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-68°  40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-69°  41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-70°  42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-72°  43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-73°  44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-74°  45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-75°  46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-76°  47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-77°  48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-78°  49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-79°  50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-80°  51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-81°  52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-82°  53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-83°  54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-84°  55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-85°  56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-86°  57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-87°  58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-88°  59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>Lara DELEPINE DSD2 cheffe du PLI de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Ile-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-88° <b>bis</b>  <b>60</b>	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-89°  61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-90°  62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-91°  63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-92°  64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-93°  65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-94°  66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-95°  67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-96°  68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-97°  69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-98°  70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-100°  72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-101°  73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS





REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-103°  75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-104°  76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;  VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;  BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-105°  77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b>





REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-108°  80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-109°  81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
<p><b>10-1 bis</b></p> <p><b>82</b></p>	<p>Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975</p>	<p>Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-121°  83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-122°  84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-123°  85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-124°  86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-125°  87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b> <b>A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-126°  88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-128°  90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-129°  91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
10 <b>quater</b> 1°  94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; _____ BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; _____ GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; _____ VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; _____ BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b> <b>A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
10 <b>quater</b> 2°  95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b> <b>A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
10 <b>quater</b> 3°  96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; _____</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; _____</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; _____</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; _____</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CS</b> <b>A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-1°  97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-2°  98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>5-I-3° 99</b>	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-4°  100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>5-I-5°</b>  <b>101</b></p>	<p>Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne</p>	<p>Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b></p>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>5-I-6° 102</b>	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-7°  103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-8°  104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-9°  105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-10°  106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-11°  107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l' 'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-12°  108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>5-I-16° 109</b>	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>
<b>5-I-17° 110</b>	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-19°  111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-20°  112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-21°  113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-22°  114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-23°  115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution  (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-24°  116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-25°  117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-26°  118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-27°  119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-28°  120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-29°  121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégio-</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-30°  122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-31°  123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-32°  124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
5-I-33°  125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-34°  126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p>5-I-35°</p> <p>127</p>	<p>Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b></p> <p><b>A/B/C</b></p>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>5-I-36°</b></p> <p><b>128</b></p>	<p>Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Révocation du statut d'exportateur agréé</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b></p> <p><b>A</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-37°  129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-38°  130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C



<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>5-I-39°</b></p> <p><b>131</b></p>	<p>Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b></p> <p><b>A/B/C</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-40°  132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-41°  133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-42°  134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-43°  135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>5-I-44° 136</b>	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-45°  137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-46°  138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C



<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>5-I-47°</b></p> <p><b>139</b></p>	<p>Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b></p> <p><b>A/B</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-48°  140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont	Dispense de présentation du formulaire DV1	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-49°  141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>10-2 ter</b></p> <p><b>142</b></p>	<p>Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle</p>	<p>La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU</b></p> <p><b>A/B/C</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p><b>10-2 quater</b></p> <p><b>143</b></p>	<p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L.</p>	<p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p><b>10-2 quater-0</b></p> <p><b>144</b></p>	<p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p>	<p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU</b></p> <p><b>A/B/C</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p><b>10-2 quater-1</b></p> <p><b>145</b></p>	<p>Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI</p>	<p>La décision de prélèvement d'échantillons</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p><b>10-2 quater-2</b></p> <p><b>146</b></p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</b></p>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p><b>10-2 quater-3</b></p> <p><b>147</b></p>	<p>Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI</p>	<p>La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS</b></p> <p><b>A/B/C</b></p>

## **BUREAU FID1**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-2°  148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-4°  149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-6°  150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-7°  151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p><b>5-II-8°</b> <b>152</b> <b>(9)</b> [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]</p>	<p>Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1<sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014</p>	<p>Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/</b> <b>CD <sup>(4)</sup>/CS</b> <b>A/B</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-11°  153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-12°  154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-13°  155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-14°  156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-16°  157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-17°  158	Article 265 <i>octies</i> D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'applica-	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b></p> <p><b>A</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-18°  159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-7 bis  160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>10-15°</b>             <b>161</b>	Articles 1 <sup>er</sup> et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; <hr/> VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; <hr/> BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>





REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-15 quater  163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-18°  164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-19°  165	Articles 1 <sup>er</sup> et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-20°  166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits éner-	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p>10-21°</p> <p>167</p>	<p>Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz</p>	<p>Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b></p>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>10-22°</b>           <b>168</b>	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'adminis-	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;  VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;  BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-25°  169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-27°  170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B/C

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>10-28°</b></p> <p><b>171</b></p>	<p>Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 <b>modifié</b> fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits éner-</p>	<p>Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-29°  172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 <b>modifié</b> fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits éner-	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-30°  173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'applica- tion de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonéra- tion de la taxe in- térieure de consom- mation sur les pro-	Octroi, modification, re- nouvellement des autori- sations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-37°  174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-38°  175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>10-40°</b></p> <p><b>176</b></p>	<p>Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a) du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même</p>	<p>Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-41°  177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-42°  178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-43°  179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signa- ture du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<b>10-44°</b>                      <b>180</b>	Article 3 de l'arrêté du 17 dé- cembre 2015 mod- ifié fixant les modali- tés d'appli- cation de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonéra- tion de la taxe inté- rieure de consom- mation sur les pro- duits éner-	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction in- terrégionale des douanes d'Île- de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par in- térîm du service national des ré- glementations particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations par- ticulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire gé- néral de la direction interrégionale d' Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-45°  181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits éner-	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-46°  182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-47°            183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 <i>bis</i> du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits en-	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;  VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;  BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d’Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>10-48°</b></p> <p><b>184</b></p>	<p>Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits</p>	<p>Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d’Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d’Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d’Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-49°  185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-50°  186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>


REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-51°  187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-52°  188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-53°  189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-54°  190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<p><b>10-55°</b></p> <p><b>191</b></p>	<p>Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes</p>	<p>Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<b>10-56°</b>  <b>192</b>	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption  de TICPE,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-57°  193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-1°  194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS/CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-2°  195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b> <b>A</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-3°  196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b> <b>A</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-4°  197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b> <b>A</b></p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-4° bis  198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-2 bis  199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CU/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-4°  200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-16°  201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS/CU A/B/C



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-26°  202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>CP/ SG/CS A/B</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>204</b>	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>206</b>	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
<b>208</b>	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	CP/ SG/CD/CS A



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
210	Article 286 K 4 <sup>ème</sup> alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/ CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;  <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;  <hr/> VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;  <hr/> BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepôt agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS A/B</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B/C</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
<b>231</b>	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; <hr/> BOSCH Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; <hr/> BOSCH Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; <hr/> BOSCH Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; <hr/> BOSCH Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; <hr/>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>



<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
<b>250</b>	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
<b>251</b>	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A/B</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS A</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
<b>256</b>	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies B	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS A</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
		cies E de l'annexe IV au code général des impôts	<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS A</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/ CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	DR/ADJ/CP/ SG/ CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CD/CS A</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		entrepôts agréés (IV de l'article 111 H ter)	<p>tions particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
266	Article 1 <sup>er</sup> I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39°  269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
<p><b>10-39°</b></p> <p><b>270</b></p>	<p>Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au dé-</p>	<p>Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des ta-</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<p><b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b></p>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
	tail des tabacs manufacturés	bacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	<p>tions particulières ;</p> <hr/> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
<b>10-39° 271</b>	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementa-</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>tions particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>



<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
			<hr/> <hr/> VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ; <hr/> BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
<b>10-39° bis 274</b>	Article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France</b>	<b>GRADE et FONCTION</b>
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
<b>10 bis 275</b>	Article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	<b>DR/ADJ/CP/ SG/ CS</b>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>VALAX Guilhem, IR3 au service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	

#### NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289

de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

## RENVois DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
  - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
  - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

(4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

(5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.















Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2023-08-01-00009

Arrêté portant subdélégation de signature du  
Directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Paris

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES RELATIONS SOCIALES

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 1<sup>er</sup> mars 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des

services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 14 juin 2023, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

### Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle COMMIEN épouse LIBAN, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, adjointe au directeur interrégional ;
- Madame Fanny VILLENEUVE, conseillère d'administration de la justice, secrétaire générale ;
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Madame Kadidiatou CAMARA, secrétaire administrative, cheffe adjointe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- Madame Hélène TEULIERE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Carole PADIE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Hala JALLOUL, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'URFQ
- Monsieur Ludovic GROSPERRIN, lieutenant pénitentiaire, adjoint à la cheffe de l'unité recrutement, formation et qualifications
- Madame Jennyfer CARLTON, secrétaire administrative, cheffe de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, cheffe de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Anne France GIRARD, secrétaire administrative, cheffe de pôle gestion administrative et paie
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Madame Julie LUGUET, adjointe administrative, gestion paie,
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie,
- Monsieur Sébastien RIBLET, adjoint administratif, gestion paie,
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Mélissa LAPOINTE, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Marie-Ange DURAGRIN, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Virginie BOUDON, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Cathy CEBE, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Stéphy RAVI, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Marina MIRANDA, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Emilie ROLLOT, directrice des services pénitentiaires, responsable de l'ARPEJ
- Madame Brigitte SOLON, attachée d'administration, chef de l'unité discipline et contentieux ;
- Madame Laure HUET, attachée d'administration contractuelle, experte juridique ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

### Article 3

Subdélégation est également donnée à :



Monsieur Bruno CLEMENT	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Paris-La Santé
Madame Isabelle GOMEZ	directrice des services pénitentiaires hors classe	CP Paris-La Santé
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaire	CP Paris-La Santé
Madame Bénédicte RIOCREUX	directrice des services pénitentiaires hors classe	CD Melun
Monsieur Antonin GAYTON	directeur des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE	attaché d'administration de l'Etat	CD Melun
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Meaux-Chauconin
Madame Amy MIRAT	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Emma TASSY	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Karine SCHWICKERT	directrice des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Nadiège JOLY	attachée d'administration de l'Etat	CP Réau
Madame Myriam PRIN	commandante pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Christophe FESTIN	lieutenant et capitaine pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Olivier PIPINO	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle LORENTZ	directrice des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle BRIZARD	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Laurence BARTHEL	directeur des services pénitentiaires	MC Poissy
Monsieur Yves LAURENDOT	attaché de l'administration de l'Etat	MC Poissy
Madame Souad BENCHINOUN	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directeur des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	chef des services pénitentiaires	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Monsieur Renaud LASSINCE	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Aline FOUQUE épouse LACOURT	directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	attaché d'administration de l'Etat	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	chef des services pénitentiaires	CSL Corbeil
Monsieur Rodrigue BOSQUET	lieutenant pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Christophe LOY	directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle	CP des Hauts de Seine
Madame Cécile MARTRENCAR	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration de l'Etat	CP des Hauts de Seine
Monsieur Michaël MERCI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Julie BOISSINOT	directrice des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Nathanaël DA-COSTA	attaché d'administration de l'Etat	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Asmaa LAARRAJI-RAYMOND	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Sylvie PAUL	directeur hors classe des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Monsieur Patrick HOARAU	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise

Monsieur Thomas BENESTY	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	attachée principale d'administration de l'Etat	MA du Val d'Oise
Monsieur Yannick LE-MEUR	directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75
Madame Sandra DIETRICH	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 75
Monsieur Franck SASSIER	directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 77
Monsieur Ahmed CHAOUKI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 77
Madame Marie-Emmanuelle RODE CROUZILLES	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 78
Madame Corinne LEMARRE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 78
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78
Monsieur Edouard FOUCAUD	directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 91
Madame Stéphanie PELLEGRINI	directrice fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Catherine OHL	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Laurent LUDOWICZ	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Madame Stephanie LANGLAIS	directrice fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Monsieur Jean-Pierre DUROU	attaché d'administration de l'Etat	SPIP 92
Monsieur Hervé MONNET	directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Frédérique BOULIN-MONTOIS	attachée d'administration	SPIP 93
Madame Marie Pierre SENECAUX-BONAFINI	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94
Madame Gina NELHOMME	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 94
Madame Jeannie NOAH	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 95
Madame Virginie DUMONT	attachée d'administration	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Procès-verbaux d'installation;
- Les congés annuels;
- Les autorisations d'absence;
- Les congés maternité et paternité;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;

- La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

#### **Article 4**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Fresnes, le 1er Août 2023

Le directeur interrégional,  
Stéphane SCOTTO

DISP  
3, avenue de la Division Leclerc  
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex  
Téléphone : 01 88 28 70 00

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-07-31-00007

Décision n° 2023-094 du 31 juillet 2023 portant  
délégation de signature du Directeur régional et  
interdépartemental de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités d Île-de-France



**Décision n° 2023-094 du 31 juillet 2023  
portant délégation de signature du Directeur régional et interdépartemental  
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code des transports et le code de l'éducation,

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée aux agents des unités départementales, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de l'unité régionale ci-dessous désignés, à effet d'instruire, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, la procédure contradictoire en matière de sanctions administratives prévue au premier alinéa de l'article L. 8115-5 du code du travail et de signer les actes afférents à cette procédure :

**Unité départementale de Paris :**

- Madame Alice COLET-CALLENS
- Monsieur Stéphane LAMAIRE
- Madame Sylvie LEITAO
- Monsieur Frédéric LEROUGE
- Madame Sophie POULET

**Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne :**

- Madame Armelle LE LAY
- Monsieur Didier LECOMTE
- Monsieur Régis PERROT

**Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines :**

- Madame Caroline PERRAULT
- Monsieur Sylvain QUEVAL
- Monsieur Emmanuel SOARES

**Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne :**

- Madame Murielle BART
- Madame Hajer HORRI, jusqu'au 31 août 2023
- Monsieur Stéphane ROUXEL

**Unité départementale des Hauts-de-Seine :**

- Madame Kathia BRANDT
- Madame Kelly DECEBALE
- Madame Catherine FOMBELLE
- Madame Adeline GAZZOLA
- Madame Sylvie GUINOT
- Madame Nathalie NAMPON
- Madame Pauline OULD AOUDIA
- Madame Lolita REINA-RICO
- Monsieur Jérôme SAJOT
- Monsieur William WYTS

**Unité départementale de la Seine Saint Denis :**

- Madame Catherine BARRAS
- Madame Aurore DELIGNY
- Monsieur Nabil EL KHANTACHE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023
- Madame Karine GRANIER
- Monsieur Pierre-Yves HANNUS

**Unité départementale du Val-de-Marne :**

- Madame Sandra EMSELLEM
- Madame Nimira HASSANALY
- Monsieur Jean-Noël PONZEVERA

**Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise :**

- Madame Marielle GUEZOU
- Monsieur Vincent LEFEBVRE

**Unité régionale :**

- Monsieur Patrice BERTHREU
- Monsieur Julien BOELDIEU
- Monsieur Sylvere DERNAULT
- Madame Audrey GEHIN
- Monsieur Pascal GOSSE
- Madame Claire JANNIN
- Monsieur Guy LEBON
- Madame Marie-Hélène MICHEL
- Madame Catherine PERNETTE
- Madame Anna SCHPITZ
- Madame Marie-Anne VINOT

## **Article 2**

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents des unités départementales et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités désignés à l'article 1<sup>er</sup> ont délégation aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées par :

- L'article L. 719-10 du code rural et de la pêche maritime
- L'article L. 719-10-1 du code rural et de la pêche maritime
- L'article L. 124-17 du code de l'éducation
- L'article L. 1325-1 du code des transports
- L'article L. 4752-1 du code du travail
- L'article L. 4752-2 du code du travail
- L'article L. 4753-1 du code du travail
- L'article L. 4753-2 du code du travail
- L'article L. 4754-1 du code du travail
- L'article L. 8115-1 du code du travail
- L'article L. 8291-2 du code du travail

## **Article 3**

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents de l'unité régionale désignés à l'article 1<sup>er</sup> ont délégation aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées à l'article 2 ci-dessus ainsi qu'aux articles L. 1263-4, L. 1263-4-1, L. 1263-4-2, L. 1263-6, L. 1264-1 et L. 1264-2 du code du travail, lorsque la procédure est initiée par un agent de contrôle de l'unité régionale.

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents de l'unité régionale désignés à l'article 1<sup>er</sup> ont délégation aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées par les articles L. 1263-4, L. 1263-4-1, L. 1263-4-2, L. 1263-6, L. 1264-1 et L. 1264-2 du code du travail, lorsque la procédure est initiée par un agent de contrôle d'une unité départementale ou d'une direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

## **Article 4**

La décision n° 2022-145 du 7 novembre 2022 portant délégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France est abrogée.

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication.

## **Article 5**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et les délégués désignés ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Aubervilliers, le 31 juillet 2023

Le Directeur régional et  
interdépartemental de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités,

Gaëtan RUDANT

Direction Spécialisée des Finances Publiques  
pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2023-08-01-00004

Décision de délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire et d'ouverture ou  
de fermeture exceptionnelle des services  
déconcentrés de la Direction Spécialisée des  
Finances Publiques pour l'Assistance Publique -  
Hôpitaux de Paris



**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET D'OUVERTURE OU DE FERMETURE  
EXCEPTIONNELLE DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES  
PUBLIQUES POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS**

Le Directeur de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME ;

vu le décret en date du 13 avril 2023 nommant M. Laurent MARQUIER dans l'emploi de Directeur de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 21 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Laurent MARQUIER, administrateur des finances publiques, directeur de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en matière d'ordonnancement secondaire et d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

**DECIDE :**

Article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris en date du 21 avril 2023, seront exercées dans l'ordre suivant par :

- M. Philippe ZAPLETAL, Administrateur des finances publiques,
- Mme Sonia CWERNER, Administratrice des finances publiques adjointe,
- Mme Corinne RASSY, Administratrice des finances publiques adjointe,
- M. Eric NEXON, Administrateur des finances publiques adjoint,
- Mme Morgane SCHAIR, Inspectrice principale des finances publiques,
- M. Louis DA SILVA, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division « gestion des moyens »,
- Mme Sylvie TSIANG, Inspectrice des finances publiques, responsable du service « Ressources humaines »,
- Mme Christine GRENET, Contrôleur principal des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines »,

- Mme Françoise MAILLARD, Contrôleur principal des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines ».
- Mme Muriel GIBELIN, Inspectrice des finances publiques, responsable du service « Ressources budgétaires et logistique »
- Mme Florence SAUVAGE, Contrôleur des finances publiques, adjointe au responsable du service « Ressources budgétaires et logistique ».

Article 2. La présente décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire abroge la décision de délégation n° IDF-2023-04-24-00005 du 24/04/2023.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le directeur de la direction spécialisée des finances  
publiques pour l'AP-HP,

Signé

Laurent MARQUIER

Direction Spécialisée des Finances Publiques  
pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2023-08-01-00003

Décision de délégation de signature prise en  
application de l'arrêté directorial du 24 avril  
2023

portant organisation des services de la direction  
spécialisée des finances publiques pour  
l'Assistance  
publique-Hôpitaux de Paris

**Objet : décision de délégation de signature prise en application de l'arrêté directorial du 24 avril 2023 portant organisation des services de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris**

Le Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Vu le code général des impôts,

Vu le code de la santé publique et notamment son article 6145-8,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 18,

Vu le décret en date du 13 avril 2023 nommant M. Laurent MARQUIER dans l'emploi de Directeur de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés du 21 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Laurent MARQUIER, administrateur des finances publiques, directeur de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en matière d'ordonnancement secondaire et d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 24 avril 2023 portant organisation des services de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et notamment son article 30,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** - Sous réserve des délégations spéciales définies aux autres articles de la présente décision, les directeurs de pôle, chefs de mission, chefs de division et chefs de service, désignés, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du comptable public de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, tous actes et décisions dans la limite des attributions de leur pôle, division, mission ou service ou dans le cadre de leurs fonctions distinctes de telles structures, fixées par l'arrêté directorial du 24 avril 2023 susvisé.

**Article 2** – Délégation est donnée pour signer tout acte ou décision nécessaire au fonctionnement de la direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP,

En cas d'empêchement de moi-même à Monsieur Philippe ZAPLETAL, directeur adjoint.

En cas d'empêchement de moi-même et de Monsieur Philippe ZAPLETAL à Madame Sonia CWERNER, responsable du Pôle recouvrement.

En cas d'empêchement de moi-même, de Monsieur Philippe ZAPLETAL et de Madame Sonia CWERNER à Madame Corinne RASSY, directrice du Service Facturier.

En cas d'empêchement de moi-même, de Monsieur Philippe ZAPLETAL, de Madame Sonia CWERNER et de Madame Corinne RASSY à Monsieur Eric NEXON, responsable du pôle comptabilité-dépense.

En cas d'empêchement de moi-même, de Monsieur Philippe ZAPLETAL, de Madame Sonia CWERNER, de Madame Corinne RASSY et de Monsieur Eric NEXON à Madame Morgane SCHAIR, responsable de la MDRA.

**Article 3** - Reçoivent délégation à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions :

Mme Morgane SCHAIR, responsable de la mission directionnelle risques-audit (RDRA) et, en cas d'empêchement, Mme Julie DJEZIRI, M. Thomas PILLET, Mme Audrey JANIN.

Mme Sandrine BOURGEON, cheffe de la mission du contrôle de gestion et de l'expertise du recouvrement (MCGER) et, en cas d'empêchement, Mme Julie DJEZIRI.

Mme Muriel GIBELIN, en qualité d'assistante de prévention.

**Article 4** - Reçoivent délégation à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions :

Monsieur Louis DA SILVA, responsable de la division des moyens,  
Mme Sylvie TSIANG, cheffe du service des ressources humaines et, en cas d'empêchement, Mme Christine GRENET et Mme Françoise MAILLARD, ses adjointes.

Mme Muriel GIBELIN, cheffe du service des ressources budgétaires et logistiques et, en cas d'empêchement, Mme Florence SAUVAGE son adjointe.

Reçoit délégation spéciale pour engager les dépenses s'imputant sur le budget de fonctionnement de la Direction, Monsieur Louis DA SILVA lorsque le montant est inférieur ou égal à 5.000 € TTC et Mme Muriel GIBELIN lorsque le montant est inférieur ou égal à 1.500€. Lorsque le montant est supérieur à 5.000€, les dépenses sont engagées par le Directeur, ou le directeur adjoint, responsable du pôle transverse et, en cas d'absence, par le responsable de la division des moyens.

Monsieur David MALOVEC, contrôleur des finances publiques et Monsieur Pierre BIENVENU, agent administratif des finances publiques sont habilités à CHORUS pour toute saisie y compris les services faits.

Monsieur Olivier LACZNY, chef du service des ressources informatiques et, en cas d'empêchement, M. Robert THIRIET, et M. Robin GUIOMAR ses adjoints.

**Article 5** - Reçoivent délégation à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions, Mme Corinne RASSY, directrice du service facturier et, en cas d'empêchement, M. Didier SAVARD son adjoint.

Nonobstant les validations informatiques correspondantes dans le système d'information EIFEL, reçoivent délégation pour décider le principe de mettre en paiement des dépenses de l'AP-HP lorsque le montant :

- est supérieur ou égal à 1.000.000 € TTC, Madame Corinne RASSY, M. Didier SAVARD et Mme Patricia MINZONI responsable du pôle fournisseur ;

- est inférieur à 1.000 000 € TTC, Mme Patricia MINZONI, Mme Magali MAURIN responsable du pôle travaux, M. Fabrice NOCQUE son adjoint, Mme Géraldine BALTUS, Mme Ariane LEGEAY, M. Hassan BALHNI, Mme Agnieszka MUSTER et M. Stéphane JAN, responsables des pôles hors travaux et M. Sébastien ALLI, responsable du pôle support ;

- est inférieur ou égal à 300.000€ TTC, l'ensemble des agents du pôle validation Hors Travaux ainsi que les agents du pôle travaux.

Une décision de suspendre une dépense ne peut être prise, conformément à l'article L.6145-8 du code de la santé publique, que par la directrice du service facturier ou son adjoint.

**Article 6** - Reçoivent délégation à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions :

Mme Sonia CWERNER, directrice du pôle recouvrement et, en cas d'empêchement, M. Claude THEPOT,

M. Claude THEPOT, chargé de l'intérim de la division des organismes,

Mme Lorette VINAS, cheffe du service « encaissement des organismes et des tiers-détenteurs » et, en cas d'empêchement, Mme Sandra GIBOYAU son adjointe,

Mme Jennyfer AGHEDU, cheffe du service « recouvrement contentieux des organismes » et, en cas d'empêchement, M. Johan PIMONT et Mme Hamel en qualité d'adjoint pour leur secteur respectif,

M. Claude THEPOT, chef de la division des particuliers,

M. Faycel BENTOUMI, chef du service « accueil et recouvrement amiable des particuliers » et en outre, en cas d'empêchement Mme Priscilla TELAKHETE, Mr Charles AURRAIE, Mme Malika EL FADIL, à l'effet de signer les bordereaux de situation du recouvrement et les attestations demandées par les usagers.

Reçoivent, délégation spéciale à l'effet de signer les bordereaux de situation du recouvrement, M. Nicolas BERCOT, M. Emmanuel BORDES, Mme Frédérique CARROUSSEL, Mme Kabadouko GOMIS,

M. Fabrice BOE, chef du service du recouvrement contentieux des particuliers et, en cas d'empêchement, Mme Nathalie DECLEMY, son adjointe et Mme Sylvie PINCEMAILLE,

Mme Alice LAFAYE, Mme Peggy ROUQUIER, huissières des finances publiques,

Mme Géraldine SUSINI, chef du service assistance juridique et recouvrement spécialisé et, en cas d'empêchement, Mme Patricia NOVEL son adjointe ou M. Laurent CHOPLAIN,

Mme Lina KHALFALLAH, chef du service encaissement des particuliers et, en cas d'empêchement, Mme Marjorie RENAUD, son adjointe.

Reçoivent délégation pour l'octroi ou le refus de délais de paiement aux débiteurs de l'AP-HP, en application des articles 16 et 19 de l'arrêté directeur susvisé :

1°) pour les organismes :

- Mme Sonia CWERNER, pour une dette supérieure à 200.000€ ou un échéancier d'apurement d'une durée supérieure à 18 mois,

- M. Claude THEPOT, pour une dette jusqu'à 200.000€ ou un échéancier d'apurement d'une durée de 18 mois maximum,

- Mme Jennyfer AGHEDU, et en cas d'empêchement Mme Lorette VINAS, pour une dette jusqu'à 100.000€ ou un échéancier d'apurement d'une durée de 12 mois maximum,

- M. Johan PIMONT et Mme Mélina HAMEL, pour une dette jusqu'à 50.000€ ou un échéancier d'apurement d'une durée de 6 mois maximum,

2°) pour les particuliers :

- Mme Sonia CWERNER, pour une dette supérieure à 50 000€ ou un échéancier d'apurement d'une durée supérieure à 36 mois ;

- M. Claude THEPOT, pour une dette inférieure à 50 000€ et pour une durée inférieure à 36 mois ;

- M. Faycal BENTOUMI, chef de service, pour une dette inférieure à 50 000€ et pour une durée inférieure de 18 mois ;
- Mme Alice LAFAYE et Mme Peggy ROQUIER, huissières des finances publiques, pour une dette inférieure à 50 000€ et un échéancier d'apurement d'une durée inférieure à 18 mois ;
- M. Nicolas BERCOT, M. Emmanuel BORDES, Mme Frédérique CARROUSEL, Contrôleurs des finances publiques, pour une dette inférieure à 10.000 € et un échéancier d'apurement d'une durée inférieure à 12 mois ;
- Mme Kabadouko GOMIS, Agent des finances publiques, pour une dette inférieure à 2.000 € et d'une durée de 12 mois.

**Article 7** - Reçoivent délégation à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions :

M. Eric NEXON, directeur du pôle comptabilité-dépense ;

Mme Karyne MOREAU, cheffe du service « Hébergés et aide sociale », et en cas d'empêchement, M. Dominique FABREGUES, et Mme Martine HOLLEVILLE ses adjoints. Reçoivent, en outre, délégation à l'effet de signer les bordereaux de situation du recouvrement Mme Isabelle LAUDE et M. Jean-Christophe PATEY ;

Mme Anne-Sophie LECOMTE, cheffe du service « comptabilité de l'AP-HP », et en cas d'empêchement, M. Alexandre LANDEAU, son adjoint ;

Mme Béatrice LOCKWOOD, cheffe du Service « Trésorerie, régies et comptabilité de l'Etat », et en cas d'empêchement, M. Sébastien AYGALENC, son adjoint ;

Mme Samia AZHAR, cheffe du service du contrôle de paie ;

Mme Catherine FIAND, chef du service du règlement de la dépense et en cas d'empêchement, Mme Séverine AUBEPART et Mme Laurence PINCEMAILLE ses adjointes ;

Reçoivent délégation pour l'octroi ou le refus de délais de paiement aux débiteurs gérés par le service hébergés et aide sociale, en application de l'article 26 de l'arrêté directeur susvisé :

- M. Eric NEXON, pour une dette égale ou supérieure à 50.000€ ou un échéancier d'apurement d'une durée supérieure à 36 mois ;
- Mme Karyne MOREAU, pour une dette inférieure à 50.000€ et un échéancier d'apurement d'une durée inférieure à 36 mois ;
- M. Dominique FABREGUES, Mme Martine HOLLEVILLE, Mme Isabelle LAUDE et Monsieur Jean-Christophe PATEY, pour une dette inférieure à 10.000€ et un échéancier d'apurement d'une durée inférieure à 24 mois.

Nonobstant les validations informatiques correspondantes dans le système d'information EIFEL, reçoivent délégation pour décider le principe de mettre en paiement des dépenses de l'AP-HP lorsque le montant :

- est supérieur ou égal 1.000.000 € TTC, M. Eric NEXON ;
- est inférieur à 1.000.000€ TTC, Mme Catherine FIAND et Mme Samia AZHAR ;
- est inférieur ou égal à 300.000€ TTC, les agents des services « contrôle de paie » et « règlement de la dépense ».

Une décision de suspendre la dépense ne peut être prise en application de l'article L.6145-8 du Code la Santé publique que par le Chef de Pôle Dépense Comptabilité (Eric NEXON ) et la Cheffe de Service contrôle de la Paie (Samia AZHAR).

Une décision de suspendre le règlement de la dépense ne peut être prise que conformément à l'article L.6145-8 du Code de la Santé publique que par le Chef de Pôle Dépense Comptabilité et la cheffe du service Règlement de la dépense (Catherine FIAND) ou ses délégataires précités dans le service.

Le directeur de pôle comptabilité-dépense et la cheffe du service « règlement de la dépense » reçoivent délégation pour demander au service du financement et de la trésorerie de la DEFIP de l'AP-HP le relèvement du plafond quotidien des dépenses payées en cas de nécessité.

**Article 8** - Reçoivent délégation en application de l'article 29 de l'arrêté directorial susvisé :

- Mme Lamia ASFOUR, Mme Julie DJEZIRI et M. Thomas PILLET, à l'effet d'instruire et de traiter les demandes d'habilitation des utilisateurs à l'application EIFEL et de transmettre ces demandes à la DSN de l'AP-HP pour l'application SIRH, dans le respect de l'organigramme fonctionnel de chaque pôle, division, service et mission concernée ;
- M. Eric KATRA à l'effet d'instruire, pour le service facturier, les demandes d'habilitation des utilisateurs au système d'information pour le module EIFEL et de transmettre ces demandes à la DSN de l'AP-HP ;
- M. Olivier LACZNY à l'effet d'instruire, pour le service des ressources informatiques, les demandes d'habilitation des utilisateurs au système d'information pour les modules EIFEL et SIRH et de transmettre ces demandes à la DSN de l'AP-HP ;
- M. Philippe ZAPLETAL, Mme Corinne RASSY, Mme Sonia CWERNER, M. Eric NEXON pour administrer l'application MADRHAS de la DGFiP (Module d'ADministRation des HAbilitationS) permettant l'habilitation des agents de leur pôle d'appartenance aux différentes applications informatiques de la DGFiP qui relèvent de leur domaine de compétence ;
- Mme Béatrice LOCKWOOD à l'effet d'instruire et de traiter les demandes d'habilitation des régisseurs de recettes et/ou d'avance de l'AP-HP à l'application DFT Net et d'habilitier les membres du bureau du financement et de la trésorerie du siège de l'AP-HP à BDF Direct ;
- Les autres chefs de service et de mission pour habilitier les utilisateurs des autres applications propres à leur service ou mission et non gérées dans l'application MADHRAS ;

**Article 9** - Les directeurs de pôle, les chefs de mission, les chefs de division et chefs de service des agents placés sous leur autorité reçoivent délégation pour recevoir et valider, par l'intermédiaire de l'application SIRHIUS, les demandes de congés annuels et jours ARTT, autorisations d'absence et facilités horaires pour raisons familiales et toute autre demande relevant de leur compétence lorsque l'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFiP le prévoit expressément.

En cas d'empêchement des responsables précités, leurs adjoints nommément désignés dans la présente décision reçoivent délégation à cet effet.

**Article 10** - La présente décision de délégation prendra effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

La présente décision de délégation abroge la décision de délégation IDF-2023-04-24-00004 du 24 avril 2023.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> août 2023,

Le directeur de la direction spécialisée des finances  
publiques pour l'AP-HP,

Signé

Laurent MARQUIER